



# DÉLIBÉRATION

Du

## CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 080-218006450-20251125-D2025\_11\_581-DE



	<b>SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025</b>
Date de la convocation 19 novembre 2025	
Membres en exercice <b>29</b>	L'an 2025, le mardi 25 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 24	<b><u>ETAIENT PRESENTS</u></b> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Élodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Émilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Justine FRANCELLE, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE,
Membres représentés 2	<b><u>ABSENTS REPRESENTES</u></b> : Séverine PECHON avait donné pouvoir à Sylvie BONIFACE Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON
Membres absents 3	<b><u>EXCUSÉS</u></b> Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY
Nombre de suffrages exprimés 26	<b><u>ABSENTS</u></b> Christian DETROISIEN
	<b>A été nommé (e) secrétaire : Loïc CARETTE</b>

N° D 2025-11-581

### **HABITAT – APPROBATION DES MANDATS DE VENTE D'UNE DURÉE D'UN AN AVEC PÉRIODE D'EXCLUSIVITÉ DE TROIS MOIS « LE VERGER ».**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L2121-13, L2122-1, L2241-1 et L2411-1 à L2411-19

VU la délibération n° D-2022-01-005 du 26 janvier 2022 portant création d'un budget annexe pour le lotissement « Le Verger »,

VU la délibération du 17 avril 2025 du Conseil Municipal portant sur l'appel des lots du lotissement communal « Le Verger »

VU le permis d'aménager n° 080 685 24 R 0002 autorisé le 24 juin 2024,

VU le permis d'aménager modificatif n° 080 685 24 R0002 M01 déposé le 3 octobre 2025

VU l'estimation des domaines reçu le 17 mars 2025,

VU l'avis de la Commission revitalisation du territoire, vie culturelle et animations réunie le 24 novembre 2025

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 24 novembre 2025

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de la période de dépôt des candidatures en vue de l'attribution des 8 lots du lotissement communal « Le Verger », l'ensemble des lots n'ont pas été attribués.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recourir à un professionnel de l'immobilier afin d'assurer la meilleure publicité possible de ces lots.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Dans le cadre du projet de vente des huit lots à bâtir du lotissement « Le Verger », la commune souhaite donner la meilleure publicité à ces offres en sollicitant le concours de professionnels de l'immobilier.

Suite à une consultation auprès de quatre professionnels de l'immobilier, quatre offres ont été reçues.

Il est ainsi proposé de faire appel à BSK IMMOBILIER LEFEBVRE.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- La durée des mandats est d'un an avec une exclusivité de trois mois, la rémunération du mandataire sera de 20 000 euros TTC à la charge de l'acquéreur. Soit un forfait unique de 2500 euros TTC par lot.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Par 21 voix pour et 5 voix contre**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame le Maire à donner mandat de vente pour une durée d'un an avec une exclusivité de 3 mois à l'agence BSK IMMOBILIER LEFEBVRE pour mettre en vente les 8 lots du lotissement « le Verger », sis rue de Montdidier 80700 – Roye,

**ARTICLE 2 : APPROUVE** les modalités des huit mandats de vente d'une durée d'un an avec une exclusivité de trois mois à l'agence BSK IMMOBILIER LEFEBVRE

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 080-218006450-20251125-D2025\_11\_581-DE



**ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

